

foetus en droit pénal

Par **ariella23**, le **06/11/2009** à **20:54**

Personne ne veut me donner son avis????? ((((((
finalement j'ai opter pour le plan suivant

I. Le statut juridique du foetus.

A. l'enfant à naitre n'est pas une personne juridique.

B. une personne humaine en devenir.

II. L'encadrement par le droit pénal des atteintes contre le foetus.

A. L'homicide involontaire (incontournable!!)

B. La bioéthique et l'IVG (titre a revoir)

alors qu'en pensez vous?